



Mme et Mr Thibaud BANQUET
2 Bis Rue des Fauvettes
34450 VIAS

LRAR N°1A 199 917 8459 2

Nos réf : JD/MCL/GZ – 20250105

Affaire suivie par : Ghislaine ZNASSNI

Courriel : g.znassni@ville-vias.fr

Tél : 04.67.21.21.43

Objet : Emprise communale / Chemin du Jeu de Mail et la Rue des Figuiers

Vias, le 31 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Je fais suite à notre entretien en date du 17 janvier 2025 par lequel vous m'informez de votre souhait de vous porter acquéreur de l'emprise, propriété de la Ville, située entre le Chemin du Jeu de Mail et la Rue des Figuiers, entre les parcelles 235, 236 et 194.

Après une étude approfondie de ce dossier, je vous informe que la Ville envisage une cession aux conditions suivantes :

- Offre d'achat **à partir de 73,75€/m²**,
- Emprise à définir par acte de géomètre : **222 m² environ**,
- Frais annexes (géomètre, géodétection, Notaire) : à la charge exclusive de l'acquéreur.

Je vous précise que la Commune est tenue de soumettre la cession de l'emprise à l'ensemble des propriétaires riverains, en l'occurrence des deux parcelles jouxtant l'emprise à céder (parcelles cadastrées BZ n° 235 et 236).

Compte tenu des éléments qui précèdent, il convient, sous un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier, de retourner votre proposition d'achat écrite à la collectivité avec mention du prix, étant entendu que le terrain, situé en zone urbaine constructible (zone UC du PLU), a fait l'objet d'une estimation par les Services Fiscaux à hauteur de 73,75 €/m² et que la cession ne saurait s'opérer à un prix inférieur à celui évalué par ces derniers.



Au terme de ce délai, la Ville pourra alors se positionner sur les différentes offres réceptionnées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

